

GRAND STADE DE RUGBY

Un projet de la Fédération Française de Rugby
situé à Ris-Orangis (Evry Centre Essonne)

JOURNAL DU DÉBAT PUBLIC #1

NOVEMBRE 2013



ÉDITO

DU 7 NOVEMBRE 2013 AU 21 FÉVRIER 2014 :
LE DÉBAT EST OUVERT !

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez peut être, la Fédération Française de Rugby et les grandes collectivités de l'Essonne, ont comme projet de construire un stade/arena de 82 000 places sur l'emplacement de l'ancien Hippodrome de Ris-Orangis.

Cœur d'un important projet d'aménagement, ce nouvel équipement accueillera non seulement des rencontres sportives, mais aussi des spectacles et des grands événements.

S'ils sont décidés définitivement, la construction de ce stade, et les aménagements qui l'accompagnent, auront un impact considérable sur l'avenir du rugby et même du sport en France.

Ils auront aussi des effets nombreux sur la vie quotidienne des habitants des alentours, sur tout le territoire du Centre Essonne et même la région parisienne dans son ensemble. Et cela en termes de développement urbain, de transports, d'emplois, d'environnement, de loisirs, d'image...

Financé pour l'essentiel par la Fédération en charge du rugby, le stade aura besoin

pour ses accès et pour son fonctionnement, d'importants investissements pris en charge par les pouvoirs publics.

Chacun est donc concerné par le devenir de ce projet d'envergure internationale.

C'est pourquoi, que vous soyez amateur de rugby ou non, sportif ou pas, femme ou homme, jeune ou moins jeune, riverain ou habitant plus éloigné du site, résident ou salarié dans l'agglomération, il est utile que vous vous informiez et surtout que vous donniez votre avis.

« Chacun est concerné par ce projet d'envergure internationale »

Le débat public, prévu par la loi pour tous les grands équipements ayant un impact majeur sur l'environnement et l'aménagement du territoire, vous en donne l'occasion.

A travers des réunions publiques, des auditions, des rencontres sur les marchés, dans les écoles, par internet et les réseaux sociaux, à travers aussi des cahiers d'acteurs écrits, l'opinion, les questions et

les propositions de chacun d'entre vous seront recueillies et traitées sur un pied d'égalité.

« Un débat public ouvert à tous »

Au terme des quatre mois de débat, les initiateurs du projet diront s'ils entendent le poursuivre ou non et le cas échéant le modifier. S'ils le poursuivent, ils devront dire comment ils tiennent compte de ce que vous aurez dit.

Comme Président de la commission en charge de ce débat, je suis garant avec toute mon équipe, du caractère impartial, indépendant et neutre de la procédure.

Soyez en certains : nous vous assurerons l'expression la plus libre et nous donnerons à la diversité de vos voix l'écho le plus large.

Jacques ARCHIMBAUD
Président de la Commission
Particulière du Débat Public



* DECISION PARUE LE 5 DECEMBRE 2012 AU JOURNAL OFFICIEL :

La CNDP, autorité administrative indépendante, a décidé, lors de sa séance du 5 décembre 2012, d'organiser un débat public.

Extraits

- « considérant que le rayonnement international des rencontres qui y seraient organisées et sa très grande capacité d'accueil confèrent au projet de stade un caractère d'intérêt national,
- considérant que les enjeux socio-économiques du projet sont importants pour le territoire concerné,
- considérant que les impacts sur l'environnement et l'aménagement sont significatifs,

DECIDE :

Article unique :

Le projet de Grand stade de la Fédération Française de Rugby doit faire l'objet d'un débat public que la Commission organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière. »

<http://grandstaderugby.debatpublic.fr>

[f grandstaderugby.debatpublic](https://www.facebook.com/grandstaderugby.debatpublic) • [gdstaderugby_dp](https://twitter.com/gdstaderugby_dp)

LE DÉBAT PUBLIC : UN MOMENT CLÉ DANS LA VIE DU PROJET «GRAND STADE DE RUGBY »

Le débat public portant sur le projet de Grand Stade de Rugby, aura lieu du 7 novembre 2013 au 21 février 2014. Ce débat est l'occasion, pour chacun de s'informer et de faire connaître son opinion sur le projet.



Qu'est-ce qu'un débat public ?

Le débat public est voulu par la loi. Il répond à la volonté du législateur de solliciter l'avis de tout citoyen sur l'opportunité de projets d'aménagement ou d'équipements d'intérêt national à forts enjeux socio-économiques. Il permet à toutes les personnes concernées et/ou intéressées d'être informées du contenu du projet soumis au débat et d'exprimer leurs attentes quant à celui-ci.

Quels sont les grands principes du débat public ?

Le débat public est animé par une Commission particulière du débat public (CPDP), dans le respect de cinq grands principes :

Transparence : Toute l'information relative au projet et au déroulement du débat est mise à la disposition du public dans un souci de clarté, d'accessibilité et de disponibilité.

Équivalence : Toute personne concernée et/ou intéressée par le projet peut, quels que soient son statut ou sa fonction, s'exprimer, poser des questions ou émettre un avis.

Respect et confrontation et des arguments : La CPDP veille au respect de chaque interlocuteur et à ce que les opinions exprimées reposent sur une argumentation étayée.

Neutralité : la CPDP ne prend pas parti sur le projet soumis au débat. Elle garantit la qualité du débat public.

Indépendance : la CPDP est indépendante du porteur du projet et de toute autre partie impliquée dans le débat.

Qui fait quoi ?

LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC (CNDP) ORGANISE LE DÉBAT PUBLIC

Autorité administrative indépendante, elle est chargée de veiller au respect de la participation du public aux processus d'élaboration de projets majeurs d'aménagement ou d'équipement en France.

[Pour plus de renseignements : www.debatpublic.fr]

LA FFR, LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EVRY-CENTRE-ESSONNE ET LES COMMUNES DE RIS-ORANGIS ET DE BONDOUFLE, les « maîtres d'ouvrage » porteurs du projet :

- > présentent le projet de Grand Stade de Rugby,
- > répondent à toutes les questions du public.

LA COMMISSION PARTICULIÈRE (CPDP) ANIME LE DÉBAT

Elle a pour mission de :

- > diffuser une information complète et objective,
- > mettre en place des moyens d'expression accessibles à tous.

La CPDP ne se prononce pas, ne rend aucun avis, mais retranscrit aussi précisément que possible ce qu'elle a retenu des échanges.

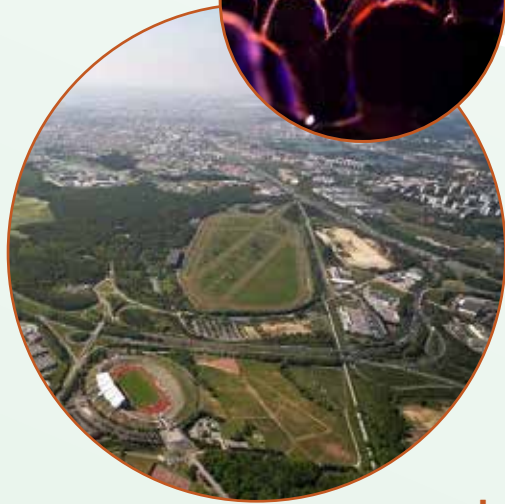
DES « PERSONNES RESSOURCES »

peuvent, à la demande de la CPDP ou du porteur du projet, exposer un point particulier du projet.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE ET/OU CONCERNÉE PAR LE PROJET PEUT PARTICIPER AU DÉBAT PUBLIC

Chacun peut poser des questions, émettre des avis et ainsi participer à la qualité des échanges.

LE PROJET EN QUESTIONS*



Pourquoi le projet ?

- > Pour la FFR, le projet de Grand Stade répond à deux besoins : « garantir l'indépendance logistique de la FFR, notamment pour les rencontres du XV de France » et « doter la FFR des moyens financiers nécessaires pour assurer le développement du rugby et mener à bien ses missions de service public, grâce aux retombées financières générées par les grands matches. »
- > Les collectivités territoriales présentent le projet comme une opportunité pour « créer un lieu de développement économique et une zone d'activités permanentes »

Les caractéristiques du projet

- > Un édifice de 300m de long, 240m de large, environ 70m de haut.
- > Une capacité d'environ 82 000 places.
- > Une pelouse amovible et un toit rétractable pour accueillir des matchs de rugby, d'autres compétitions sportives, des spectacles, etc. (Au total une vingtaine de grands événements par an).
- > Des activités permanentes avec un musée consacré au rugby, une boutique dédiée au XV de France, des restaurants, etc.
- > Des espaces VIP
- > Un coût de construction du stade évalué à 600 millions d'euros, financé par la FFR sur ses fonds propres et par le biais d'un emprunt garanti par le Département de l'Essonne, assortis d'investissements publics nécessaires à son fonctionnement.

Le site de Ris-Orangis

- > Le Stade prendrait place sur l'hippodrome de Ris-Orangis (Essonne), au sein d'un projet d'aménagement de 133ha. Celui-ci comprendrait également un village de loisirs, un pôle d'excellence dédié au sport et des aménagements commerciaux.

Quels impacts ?

- > Un projet présenté comme générateur de retombées en termes d'emplois (temporaires pendant les travaux et permanents pour le fonctionnement et l'exploitation de la zone), de retombées commerciales et touristiques (hôtellerie, transport), et fiscales.
- > Un projet présenté comme « une opportunité de répondre à l'un des principaux objectifs de la région Ile-de-France, et du Nouveau Grand Paris : le rééquilibrage de son territoire ».
- > Une aréna qui « donnerait à la France un rayonnement sportif nouveau ».

Sur quoi porte le débat ?

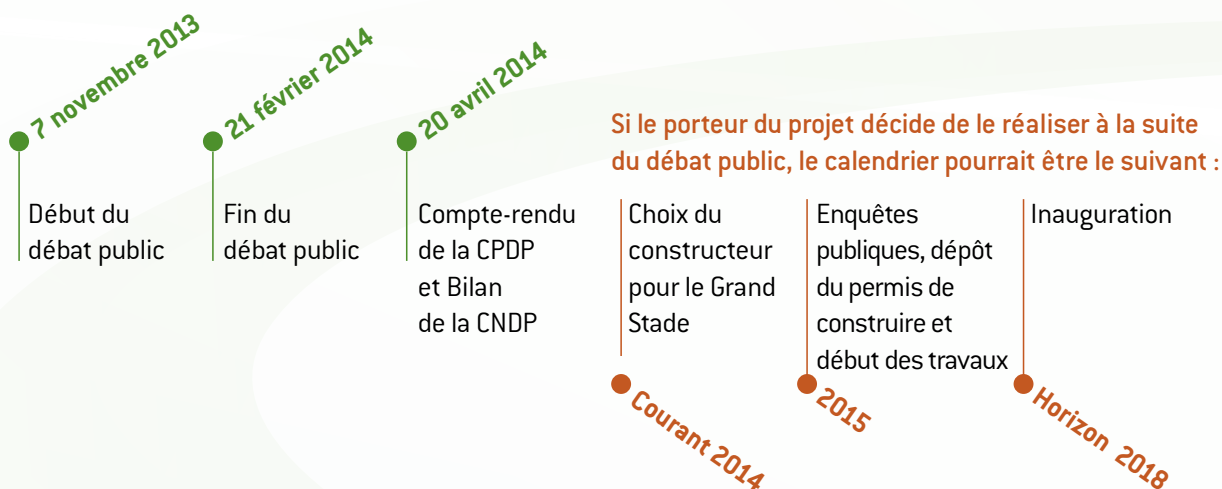
Le débat public sera l'occasion de traiter l'ensemble des aspects du projet, notamment :

- > l'aménagement du sud francilien : desserte, insertion urbaine, sociale et environnementale du projet,
 - > les investissements privés et les engagements publics pour construire et desservir le site,
 - > l'utilisation du nouvel équipement et les perspectives financières de son fonctionnement,
 - > les choix pour le développement futur du rugby amateur et professionnel en France,
- ... et bien d'autres thèmes qui vont naître au cours du débat !

* Pour plus d'informations, consultez le dossier du maître d'ouvrage ou sa synthèse

LE DÉROULEMENT DU DÉBAT PUBLIC

Calendrier du débat et calendrier conditionnel du projet



Les objectifs du débat

Le présent débat poursuit quatre objectifs :

- > **Informer le public**, mettre à disposition de tous, les documents et études disponibles,
- > **Permettre à chaque personne qui le souhaite de s'exprimer**, en formulant des observations, des questions, des suggestions, des propositions sur tous les aspects du projet
- > **Porter à la connaissance de tous**, les positions et arguments des uns et des autres
- > **Éclairer le porteur du projet soumis au débat**, par de nouveaux éléments d'appréciation

Les suites du débat

Dans les deux mois après la clôture du débat, la CPDP établit un compte rendu qui consigne et rapporte fidèlement les points de vue exprimés et les questions soulevées. Le Président de la CNDP en rédige le bilan.

Au plus tard trois mois suivant la publication du compte-rendu et du bilan, le porteur du projet fait connaître sa décision quant aux suites qu'il donne à son projet : poursuite, abandon ou modification.

COUPON RÉPONSE

Nous vous invitons également à déposer directement votre avis ou votre question en ligne : <http://grandstaderugby.debatpublic.fr>

Nom : Prénom :

E-mail : Tél :

Adresse :

CP et Ville :

Souhaite recevoir les différents documents édités au fil du débat (journal du débat, cahiers d'acteurs, synthèse du Dossier du Maître d'Ouvrage...) :

par email par courrier

Questions et remarques :

.....

.....

.....

Ces informations sont utilisées exclusivement pour le débat public. La Commission ne peut tenir compte des avis ou des questions anonymes. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de modification de ces informations.

LES MEMBRES DE LA CPDP

La CPDP Grand Stade de Rugby est composée de 6 membres. Elle est présidée par Jacques ARCHIMBAUD.

LE PRÉSIDENT DE LA CPDP



Jacques ARCHIMBAUD

Vice-Président de la Commission Nationale du Débat Public

LES MEMBRES DE LA CPDP



Françoise CHAPTAL

Journaliste à l'Agence France Presse



Anne-Marie CHARVET

*Préfet honoraire,
Ancienne Préfet du Tarn-et-Garonne et de l'Aude*



Danielle DESGUÉES

*DG de « BGE PARIF – Réseau National d'appui
aux entrepreneurs »
Experte en développement économique local,
création, reprise et développement d'entreprises*



Olivier JACQUIN

*Membre de la CNDP,
Agriculteur,
Vice-Président du Conseil Général
de Meurthe-et-Moselle*



Jean-Louis LAURE

*Consultant en communication et concertation,
médiateur*


La CPDP s'appuie sur un secrétariat général chargé de la mise en œuvre, de l'organisation et du suivi du débat. Maud Harribey, secrétaire générale, et Stéphanie Arbaut, assistante, sont à la disposition du public pour toute demande d'information.


Pour contacter la CPDP

Commission Particulière du Débat Public
Grand Stade de Rugby
52, boulevard de Sébastopol 75003 Paris
Tél : 01 73 02 82 85
grandstaderugby@debatpublic.fr

Pour s'informer sur le débat public

<http://grandstaderugby.debatpublic.fr>

 [grandstaderugby.debatpublic](https://www.facebook.com/grandstaderugby.debatpublic)

 [gdstaderugby_dp](https://twitter.com/gdstaderugby_dp)

Permanences : la CPDP est ouverte de 10h à 12h et de 15h à 17h, les lundi, mardi, mercredi et vendredi

LETTRE PRIORITAIRE



M 20g
Valable jusqu'au
28/02/2014

**COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC
GRAND STADE DE RUGBY
AUTORISATION 80412
75142 PARIS CEDEX 03**

COMMENT S'INFORMER ET PARTICIPER AU DÉBAT PUBLIC ?

> Participer aux sept réunions publiques

pour poser des questions, formuler un avis ou donner une opinion.

> Émettre un avis, échanger avec d'autres internautes sur le site officiel du débat

<http://grandstaderugby.debatpublic.fr>

> **Proposer une contribution écrite** exposant une position détaillée et argumentée, via le site du débat ou en prenant contact avec la CPDP. Certaines contributions pourront faire l'objet de « cahiers d'acteurs », ensuite diffusés lors des réunions publiques et sur le site du débat.

> **Proposer une réunion**, un moment d'échange, ou accueillir un débat avec le maître d'ouvrage : faites le savoir à la Commission particulière !

> Suivre l'actualité du débat :

- sur la page facebook : grandstaderugby.debatpublic
- sur le compte twitter : @gdstaderugby_dp
- en s'abonnant à la lettre électronique du débat ou en consultant les dernières informations mises en ligne sur le site du débat.

> **Télécharger ou demander gratuitement la documentation du débat** sur le site du débat, par le coupon T joint à ce journal ou par mail direct à la CPDP.

> **Poser des questions** par mail, sur le site du débat, par courrier, ou lors des réunions publiques. La CPDP veille à ce que toutes les questions posées reçoivent une réponse dans des délais raisonnables. Toutes les questions et les réponses sont publiées sur le site internet de la CPDP.

Calendrier des réunions publiques

7 réunions ouvertes à tous sont programmées en Ile-de-France et à Toulouse.

Chaque réunion thématique comprend également une présentation générale du projet.

Ris-Orangis*, Jeudi 28 novembre 2013, 20h,
Centre Culturel Robert Desnos
> Réunion d'ouverture

Saint-Denis, Jeudi 5 décembre 2013, 20h
> Un grand stade et son territoire,
les conditions du succès ?
> Complémentarité et concurrence
des stades en Île-de-France ?

Brétigny-sur-Orge, Jeudi 12 décembre 2013, 20h
> Les dessertes du stade et les transports

* Réunions publiques diffusées en direct sur Internet

Massy, Jeudi 19 décembre 2013, 20h
> Qui paie quoi ? L'économie du Grand Stade
et les engagements publics

Toulouse*, Jeudi 23 janvier 2014, 19h
> Le nouveau stade et le rugby en France

Évry, Jeudi 30 janvier 2014, 20h
> Insertion urbaine, sociale et
environnementale du projet

Paris*, Jeudi 13 février 2014, 20h
> Réunion de clôture

D'autres réunions publiques pourront être organisées si la CPDP le juge utile.

Le débat public demeure ouvert sur Internet pendant les quatre mois du débat, du 7 novembre 2013 au 21 février 2014.

Un changement peut se produire, merci de vérifier ce calendrier sur le site Internet :

<http://grandstaderugby.debatpublic.fr> – [f grandstaderugby.debatpublic](https://www.facebook.com/gdstaderugby_dp) [gdstaderugby_dp](https://twitter.com/gdstaderugby_dp)